

---

# AVIS

## Avant-projet de Programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale

---

<b>Demandeur</b>	Service Public Régional de Bruxelles
<b>Demande reçue le</b>	17 février 2022
<b>Demande traitée par</b>	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
<b>Avis adopté par l'Assemblée plénière du</b>	21 avril 2022

## Préambule

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) constitue le levier financier de l'Union européenne pour mener à bien sa politique de cohésion et de développement régional. La note vise à préparer la rédaction d'un Programme opérationnel bruxellois qui servira à la mise en œuvre du FEDER dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le 25 juin 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur une note de stratégie générale, orientant le FEDER pour la période de 2021 à 2027, en vue de préparer la rédaction d'un Programme bruxellois. Brupartners a remis un avis sur cette note le 17 septembre 2020<sup>1</sup>. Le Gouvernement a ensuite approuvé, le 23 décembre 2021, la répartition des moyens entre les différents programmes dont la part FEDER est égale à 121.284.116 euros (à prix courants).

La stratégie d'investissement du FEDER en Région de Bruxelles-Capitale est compilée par objectif stratégique. Chaque objectif stratégique se déclinant en différents objectifs spécifiques. Pour chacun d'entre eux une répartition des moyens est attribuée en prix courants. Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- O.S.1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC ;
- O.S.2 : Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable ;
- O.S.4 : Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ;
- O.S.5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales.

## Avis

**Brupartners** prend acte d'être sollicité afin de pouvoir contribuer aux orientations du Programme opérationnel. Il formule ci-dessous les recommandations suivantes.

### 1. Considérations générales

#### 1.1 Prise en compte du Plan de Relance et de Redéploiement

**Brupartners** se réjouit que l'articulation entre le Plan de Relance et de Redéploiement et la programmation FEDER ait été réfléchi en amont. Il demande que le suivi effectué à ce niveau, et ce peu importe l'organisme en charge, permette de penser plus généralement la répartition des Fonds européens. Les interactions établies doivent éviter les doubles financements de projet ou financements de projets trop similaires ayant dès lors des retombées minimales sur l'écosystème bruxellois.

---

<sup>1</sup> [A-2020-035-BRUPARTNERS](#)

## 1.2 Vision générale sur les Fonds européens

**Brupartners** insiste pour avoir une vision générale sur la mise en œuvre et les effets leviers des différents Fonds européens utilisés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. A cet effet, il insiste sur les interactions nécessaires entre le Comité de pilotage (encore à créer), le Comité de suivi, Bruxelles International et toute autre instance permettant d'informer sur l'utilisation des fonds européens.

## 1.3 Prise en compte des asbl

*Dans les indicateurs*

Quant à l'interprétation des indicateurs des entreprises de travail adapté, suite à des divergences entre la Belgique et la Commission européenne, la précédente programmation ne permettait pas de financer les ASBL. **Brupartners** recommande donc d'être particulièrement vigilant à la définition de ces indicateurs pour permettre à l'ensemble des ASBL d'avoir recours aux Fonds FEDER si elles entrent dans les conditions d'obtention.

## 1.4 Retombées pour la Région de Bruxelles-Capitale

**Brupartners** insiste pour que les investissements générés par l'utilisation du FEDER fassent appel dans la mesure du possible à de la main d'œuvre et des techniques bruxelloises. À cet égard, il importe de déterminer quels sont les leviers (ex : clauses dans les marchés publics) à disposition pour faire en sorte que les commandes liées à des projets FEDER aient des retombées positives pour les entreprises et travailleurs bruxellois.

## 1.5 Approche genrée

De manière générale, **Brupartners** se réjouit de l'inclusion dans la programmation de mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination pour chaque sous-objectif. Il regrette toutefois que des solutions plus spécifiques n'aient pas été développées pour répondre à plusieurs problèmes liés au genre : soutien à l'entrepreneuriat féminin, mise en œuvre d'un plan « familles monoparentales », féminisation des secteurs, conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, etc.

## 2. Considérations par objectif stratégique (OS)

### 2.1 O.S.1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC

Recherche et développement, innovation

Concernant la recherche, le développement et l'innovation, **Brupartners** souligne l'importance de la sensibilisation aux sciences dans les écoles. Il suggère que la Cité des Métiers puisse y contribuer à l'échelle régionale, ainsi que l'Instance de Pilotage du Bassin Enseignement qualifiant – Formation - Emploi au travers de ses pôles de synergie.

## e-Gouvernement

**Brupartners** souhaite faire le lien entre la précarité numérique et le non-recours aux droits (*non take-up*). En effet, en raison d'une absence ou d'un manque d'accès à l'information via Internet ou des outils numériques, certaines personnes n'ont pas connaissance et ne bénéficient donc pas des prestations et des services publics auxquels elles peuvent prétendre. Les inégalités sociales persistent dans la précarité numérique.

### *Priorités identifiées par objectif spécifique sélectionné*

#### Objectif spécifique 1.1

Concernant les secteurs prioritaires et les différentes priorités de cet objectif spécifique, **Brupartners** rappelle que la Stratégie Go4Brussels 2030 mentionne la volonté de soutenir l'ensemble des acteurs régionaux : les académiques, le privé, le non-marchand et le secteur public.

**Brupartners** considère que l'implémentation des innovations et la valorisation des résultats obtenus devront être améliorées au travers de la stimulation des collaborations structurelles entre tous ces acteurs. **Brupartners** demande donc que les Fonds liés à cet objectif spécifique soit ouverts à toutes les entreprises et acteurs non-marchands.

#### Objectif spécifique 1.2

**Brupartners** demande que l'industrie 4.0 soit mise en exergue en travaillant avec les secteurs professionnels. Etant donné que la transition numérique ne se fait pas et ne se fera pas sans soulever un certain nombre de questions relatives au statut professionnel des travailleurs, conscient que cet objet sort de la finalité de l'OS, il insiste toutefois pour qu'un monitoring de la qualité des emplois créés avec l'aide du FEDER soit mis en place.

Constatant que la fracture numérique est toujours bien présente et afin de ne laisser personne de côté dans cette transition, **Brupartners** insiste sur le fait de mettre à disposition des publics les plus fragilisés les outils et les coachings numériques nécessaires mais aussi des possibilités de connexion gratuite, via notamment la création d'espaces publics numériques.

La programmation FEDER étant à long terme puisque couvrant la période 2021-2027, **Brupartners** estime que les investissements qui sont faits pour tirer parti de la numérisation doivent tenir compte des opportunités que la 5G pourrait offrir. Les investissements faits devront pouvoir être compatibles avec les technologies déployées. **Brupartners** ne se prononce pas ici sur la nécessité de développer ou non la 5G qui doit se faire dans un cadre bien fixé avec des conditions de déploiement, une prise en compte des avantages, inconvénients, risques, etc.

#### Objectif spécifique 1.3

**Brupartners** estime que l'ensemble des secteurs doivent être impliqués vers la transition, qu'elle soit numérique, circulaire, durable... En ce sens, **Brupartners** considère qu'il n'existe pas en tant que tel un secteur de l'économie circulaire et demande donc que les Fonds liés à cet objectif spécifique soient ouverts à toutes les entreprises et acteurs du non-marchand.

Par ailleurs, les principaux groupes cibles du marché du travail ne mentionnent pas les personnes en situation de handicap et personnes éloignées du marché de l'emploi. **Brupartners** demande de les intégrer et de pouvoir soutenir également les entreprises qui leur proposent de l'emploi, en y renforçant non seulement les coachings mais aussi leur transformation économique intelligente et

innovante afin de leur permettre de créer des emplois pour les personnes en situation de handicap et les personnes éloignées de l'emploi.

## 2.2 O.S.2 : Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable

### Objectif spécifique 2.1

**Brupartners** estime qu'il faut se saisir de cette occasion pour encourager les investissements groupés en rénovation énergétique entre plusieurs collectivités et/ou associations, voire particuliers.

Par ailleurs, lorsqu'il est question d'efficacité énergétique et de biodiversité des infrastructures vertes, **Brupartners** insiste pour que soient associées les organisations professionnelles, en particulier l'Ordre des architectes.

Concernant les infrastructures, **Brupartners** se félicite que le soutien à la rénovation et à la PEB concerne l'ensemble des infrastructures / bâtiments des entreprises à profit social et soit élargi aux investissements en équipement. **Brupartners** souhaite que cela soit explicité dans le Programme FEDER 2021-2027.

## 2.3 O.S.4 : Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

**Brupartners** constate que l'OS 4 est essentiellement orienté vers la création et la rénovation d'infrastructures. Au-delà de celles-ci, **Brupartners** souhaite que des projets sociétaux puissent également y être soutenus directement comme lors de la précédente programmation via la thématique « Promoting social inclusion & combating poverty ».

Par ailleurs, les principaux groupes cibles du marché du travail ne mentionnent pas les personnes en situation de handicap. **Brupartners** demande de les intégrer et de pouvoir soutenir également les entreprises qui leur proposent de l'emploi, en y renforçant non seulement les formations mais aussi leur transformation économique intelligente et innovante afin de leur permettre de créer des emplois pour les personnes en situation de handicap.

### 2.3.1. Eléments de contexte et de diagnostic

**Brupartners** souligne que l'accès au logement doit non seulement se concrétiser par la création de nouveaux logements mais également par des prix du logement qui soient accessibles et abordables. Les logements doivent également être en adéquation par rapport aux situations familiales.

### 2.3.2. Priorités identifiées par objectif spécifique sélectionné

### Objectif spécifique 4.3 et 4.4

**Brupartners** souhaite s'assurer que les centres de jour, les secteurs sportifs et culturels sont bien pris en compte dans cet objectif.

## 2.4 O.S.5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

**Brupartners** souhaite s'assurer que le secteur sportif est également pris en compte dans cet objectif puisqu'il constitue également un vecteur d'émancipation individuelle et collective.

### Objectif spécifique 5.1

**Brupartners** estime qu'il faut prévoir (et non pas seulement l'envisager comme une possibilité) une augmentation priorisée de capacité dans les crèches et les écoles maternelles sur les quartiers en déficit les plus fragilisés.

\*  
\*       \*  
\*